

ACTIVITES ECONOMIQUES**Association Sol'Iage**

Convention d'objectifs 2012/2014

EXPOSE DES MOTIFS

La ville est engagée de longue date dans la réalisation du pôle Allongement de la vie Charles Foix, en particulier sur son volet innovation/développement économique.

Elle a ainsi, en particulier, participé à l'émergence et à la structuration du réseau d'entreprises en Gérontechnologie aux coté d'autres partenaires, en particulier l'ARESA¹ qui a porté ce réseau jusqu'à son autonomie en 2011, date à laquelle il s'est constitué en association. Par délibération du conseil municipal du 17 novembre 2011 la ville a adhéré à l'association et en a désigné son représentant à l'assemblée générale.

L'association a été labellisé « Grappe d'entreprises » par la DATAR² début 2012, lui permettant de disposer, au coté des partenaires historiques de moyens financiers important pour développer ses actions.

La volonté de la ville d'Ivry sur Seine est de soutenir dans le cadre de sa politique d'appui au pôle Allongement de la Vie Charles Foix, les projets structurants susceptibles de concourir à un développement économique de la ville et du territoire.

A cette fin, la Ville s'attache à développer cette politique et mener ces objectifs avec le milieu associatif et notamment avec l'association Sol'Iage, qui par son activité participe à une mission d'intérêt général, permettant ainsi de promouvoir les solutions innovantes au service des personnes âgées et de leurs aidants, et en encourageant l'invention, la mise au point, le développement et la diffusion des solutions innovantes ayant une valeur ajoutée tant sociale qu'économique.

L'action ci-après présentée participe de ces politiques en favorisant l'attractivité du territoire pour les entreprises et les porteurs de projet dans le domaine des gérontechnologies et qu'en conséquence des retombées en terme d'implantation d'entreprise et de création d'emploi sont attendues en lien avec la réalisation par la Ville de la plate-forme Charles Foix,

S'appuyant sur les actions existantes (Bourse de Recherche et d'Innovation, Réseau de compétences et Forum des gérontechnologies), Sol'Iage a élaboré un plan d'action comprenant les axes suivants.

1. Axe animation, stratégie & notoriété : piloter sa stratégie, ses partenariats et sa visibilité

- Mise en place opérationnelle de la grappe, animation permanente
- Développement de la grappe et de sa notoriété
- Pilotage et mise en œuvre de la stratégie de la grappe.

2. Axe innovation : être un « centre d'innovation »

- Détection et accompagnement de projets innovants à potentiel
- Mutualisation de moyens d'expérimentation et démonstration des projets
- Appui au développement de programmes collaboratifs de Recherche et Développement
- Sensibilisation à la conception de projets innovants
- A terme : élaboration d'une plate-forme immobilière adaptée aux entreprises.

3. Axe de compétitivité & développement : favoriser la compétitivité des entreprises et le développement du chiffre d'affaires du secteur

- Soutien au développement d'affaires
- Appui à la recherche de financement
- A l'étude : Mise en place d'actions collectives entre « pionniers » du marché [DATAR]

Afin de formaliser les objectifs et le soutien apporté par la Ville, il convient aujourd'hui, compte tenu de la structuration de cette association de signer une convention d'objectifs avec l'association Sol'Iage. Cette convention a pour objet de définir les objectifs de la politique contractuelle, les montants, les moyens et les conditions d'utilisation du soutien de la Commune, ainsi que les modalités de contrôle de son emploi, conformément aux dispositions de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et celles du décret d'application n° 2001-495 du 6 juin 2001.

Ce soutien financier a pour objet :

- de permettre à la grappe d'entreprises Sol'Iage de développer ses actions en matière d'innovation, d'appui au porteur de projets, de développement de projets par ses membres
- de réaliser la bourse Charles Foix, dont la ville à été à l'initiative en 2004, et qui est aujourd'hui gérée et organisée par Sol'Iage
- d'abonder le fond de la bourse
- de soutenir la tenue annuelle du forum des gérontechnologies.

Il est rappelé que l'association s'engage, à sa propre initiative et sous sa responsabilité, à mettre en oeuvre les moyens nécessaires à la réalisation des initiatives et des actions déclinant les objectifs mentionnés ci-dessus au profit du public visé.

La convention pluriannuelle d'objectifs, soumise à votre approbation, concerne la période 2012/2014 et permet notamment le versement d'une subvention annuelle à l'association Sol'Iage.

Le montant de référence de cette subvention est celui voté dans le cadre de l'exercice budgétaire de 2012 ; il est susceptible d'évoluer pour les années suivantes selon les critères et les modalités figurant dans la convention susvisée, sous réserve des décisions de la commission municipale compétente et du Conseil municipal lors du vote du budget annuel.

Ce soutien financier est proposé pour un montant équivalent aux années précédentes, à savoir 49000 €, le développement de l'autofinancement de la grappe par les entreprises et d'autres financements publics (DATAR), permettant un développement significatif du réseau et un accroissement de son activité sans contribution financière supplémentaire de la ville par rapport aux années précédentes.

Au vu de ces éléments, je vous propose donc d'approuver la convention d'objectifs triennale 2012/2013/2014 avec l'association Sol'Iage.

Les dépenses en résultant sont imputées au budget communal.

P.J. - convention

ACTIVITES ECONOMIQUES

Association Sol'Iage

Convention d'objectifs 2012/2014

LE CONSEIL,

sur la proposition de son président de séance,

vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

vu la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,

vu le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi susvisée et relatif à la transparence financière des aides octroyées par des personnes publiques,

considérant l'engagement de la Ville pour le développement du Pôle Allongement de la Vie Charles Foix, et en particulier son volet économique,

vu sa délibération en date du 17 novembre 2011 décidant de l'adhésion de la Ville à l'association Sol'Iage,

vu la labellisation par la DATAR du Réseau de compétences en gérontechnologie Charles Foix en « grappe d'entreprises Sol'Iage en date du 21 janvier 2011,

considérant l'intérêt de conduire des actions de développement économique pour la Ville et le territoire Seine-Amont dans le domaine des gérontchnologies,

considérant l'intérêt que représente la grappe d'entreprises Sol'Iage en tant qu'appui au tissu économique, à l'innovation et au transfert de technologies en particulier pour les PME,

considérant la volonté de la Ville d'Ivry de soutenir, dans le cadre de sa politique d'appui au pôle d'allongement de la vie Charles Foix, les projets structurants susceptibles de concourir à un développement économique de la Ville,

considérant que la Ville d'Ivry s'attache à développer cette politique et mener ces objectifs avec le milieu associatif et notamment avec l'association Sol'Iage, qui par son activité participe à une mission d'intérêt général, permettant aussi de promouvoir des solutions innovantes au service des personnes âgées et de leurs aidants et en encourageant l'invention, la mise au point, le développement et la diffusion des solutions innovantes ayant une valeur ajoutée tant sociale qu'économique,

considérant que les actions portées par l'association Sol'Iage à la politique susvisée favorisent l'attractivité du territoire ivryens pour les entreprises et les porteurs de projet dans le domaine des gérontechnologies,

considérant que la Ville souhaite soutenir les projets portés par l'association Sol'Iage et qu'il convient dès lors de signer une convention d'objectifs avec ladite association afin de définir les objectifs, montants, les moyens et les conditions d'utilisation du soutien de la Commune à l'association ainsi que les modalités de contrôle de son emploi,

vu la convention, ci-annexée,

vu le budget communal,

DELIBERE

par 40 voix pour, 1 abstention et 1 conseiller ne prend pas part au vote

ARTICLE 1 : APPROUVE la convention d'objectifs 2012/2014 avec l'association Sol'Iage et AUTORISE le Maire à la signer ainsi que les éventuels avenants y afférant.

ARTICLE 2 : PRECISE que la Ville versera à l'association une subvention de 49000 € pour l'année 2012.

ARTICLE 3 : DIT que les dépenses en résultant seront imputées au budget communal.

TRANSMIS EN PREFECTURE

LE 9 JUILLET 2012

RECU EN PREFECTURE

LE 9 JUILLET 2012

PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE

LE 9 JUILLET 2012